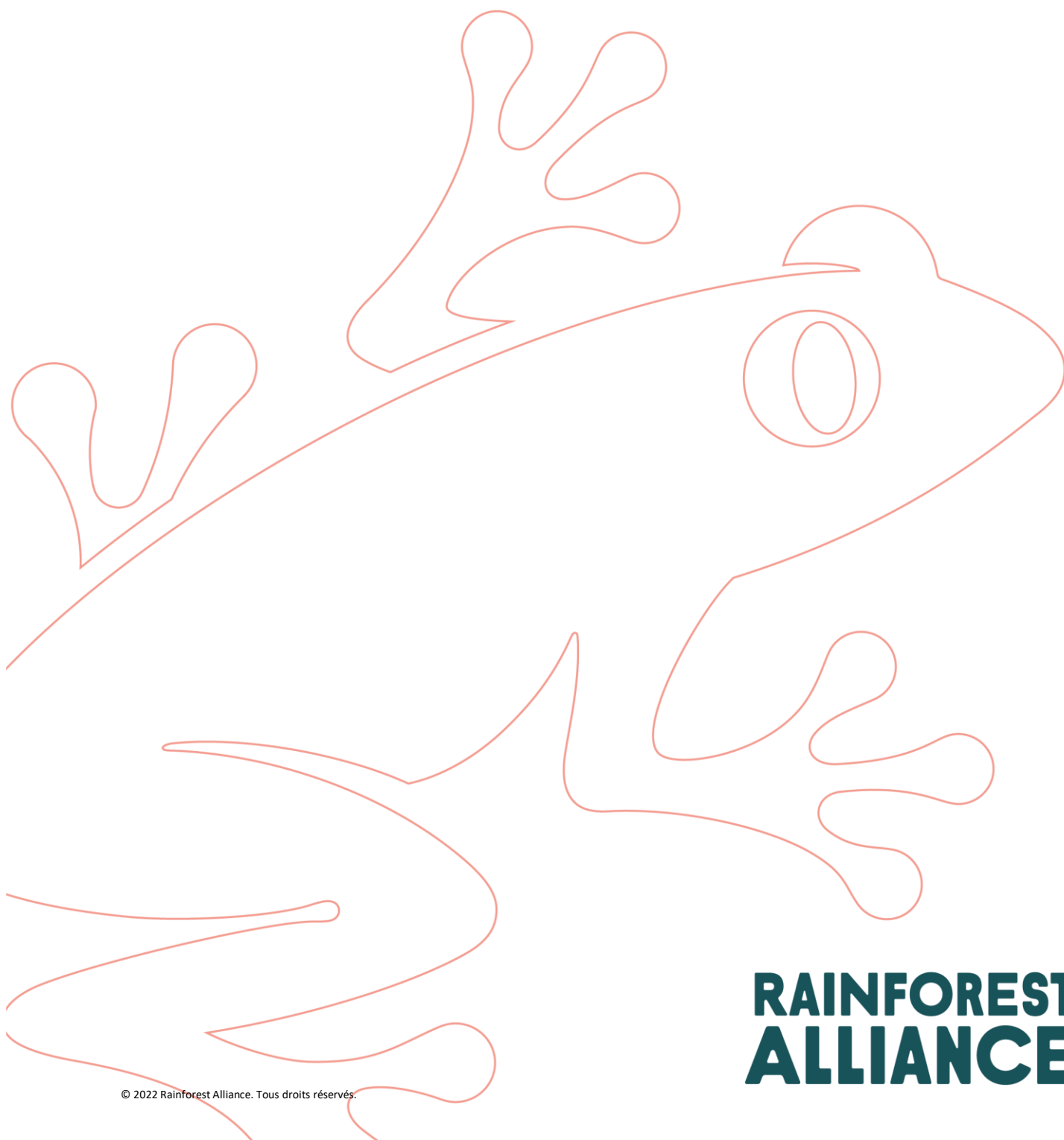


ANNEXE S1

GLOSSAIRE

Version 1.2



**RAINFOREST
ALLIANCE**



Décharge de responsabilité concernant la traduction

Pour toute question liée à la signification précise des informations contenues dans la traduction, veuillez vous référer à la version officielle en anglais pour en obtenir la clarification. Toute divergence ou différence dans la signification engendrée par la traduction n'est pas contraignante et n'a pas d'effet sur la certification ou les audits.

Plus d'informations ?

Pour plus d'informations sur Rainforest Alliance, consultez le site www.rainforest-alliance.org, contactez info@ra.org ou le bureau de Rainforest Alliance à Amsterdam, De Ruijterkade 6, 1013AA Amsterdam, Pays-Bas.

Nom du document :		Code du document :	Version :
Annexe S1 : Glossaire		SA-GL-SD-1-V1.2FR	1.2
Date de la première publication :	Date de révision :	Valable à partir du :	Expire le :
30 juin 2020	31 janvier 2022	1 ^{er} juillet 2022	Jusqu'à nouvel ordre
Élaboré par :		Approuvé par :	
Département Standards and Assurance de Rainforest Alliance		Directeur des Standards and Assurance	
Lié à :			
SA-S-SD-1 Norme pour l'agriculture durable 2020 de Rainforest Alliance, Exigences pour les exploitations agricoles SA-S-SD-2 Norme pour l'agriculture durable 2020 de Rainforest Alliance, Exigences pour les chaînes d'approvisionnement			
Remplace :			
SA-GL-SD-1-V1.1 Annexe 1 : Glossaire			
Applicable :			
Aux titulaires de certificat de la chaîne d'approvisionnement et des exploitations agricoles			
Pays/Région :			
Tous			
Produit agricole :		Type de certification :	
Tous les produits agricoles du champ d'application du système de certification de Rainforest Alliance ; veuillez voir les Règles pour la certification		Titulaires de certificat de la chaîne d'approvisionnement et des exploitations agricoles	

Les annexes sont contraignantes et doivent être respectées pour la certification.

Toute utilisation de ce contenu, y compris la reproduction, la modification, la distribution ou la republication, sans le consentement écrit préalable de Rainforest Alliance est strictement interdite.



PRINCIPAUX CHANGEMENTS

Aperçu des principales adaptations dans ce document,
SA-GL-SD-1-V1.2, Annexe S1 Glossaire, publiée le 31 janvier 2022, par rapport à
SA-GL-SD-1-V1.1, Annexe S1 Glossaire publiée le 3 septembre 2021

Terme	Changement
Différentiel de durabilité	Modification de la définition pour préciser que le différentiel de durabilité est versé à tous les types de titulaires de certificat d'exploitation agricole.
Eau potable pure	Correction de la définition des paramètres de l'eau potable : Sodium maximum 200 mg/L
Expédition	Ajout de la définition
Exploitation agricole	Clarification : « Exploitation agricole » comprend toutes les unités agricoles relevant de son champ d'application géographique, c'est-à-dire les cultures certifiées et non certifiées.
Exploitation agricole multiple	Ajout de la définition
Identité préservée (IP)	Adaptation : Le type de traçabilité IP mixte n'est plus inclus dans la définition du type de traçabilité Ségrégation, mais est maintenant inclus dans le type de traçabilité Identité préservée.
Moyenne de 5 travailleurs ou plus	Correction dans le tableau avec des exemples de calcul
Premier acheteur	Adaptation de la définition pour inclure les TC d'exploitation agricole qui achètent des produits à d'autres TC d'exploitation agricole.
Produit de consommation final	Ajout de la définition
Propriétaire de la marque	Ajout de la définition
Revendication de produit certifié Rainforest Alliance	Clarification : « Revendication » : toute référence à la certification Rainforest Alliance ou à la provenance d'un ou de plusieurs produits ou ingrédients certifiés Rainforest Alliance.
Risque	Clarification : Un risque est la probabilité que quelque chose de négatif se produise, combinée à l'ampleur de l'impact. Les mesures d'atténuation des risques sont des actions prises pour empêcher de tels événements de se produire, et/ou pour en diminuer les effets.
Ségrégation (SG)	Modification : Le type de traçabilité IP mixte n'est plus inclus dans la définition du type de traçabilité Ségrégation, mais est maintenant inclus dans le type de traçabilité Identité préservée.
Titulaire de certificat	Ajout de la définition
Travailleur	Modification de la définition pour supprimer « Travailleur familial » afin que la définition de travailleur ne comprenne que les travailleurs embauchés qui reçoivent un paiement. Toutes les exigences applicables aux travailleurs continuent de s'appliquer aux travailleurs familiaux ou à l'échange de travailleurs.
Travailleur familial	Ajout de la définition d'« échange de travailleurs » à la définition de travailleur familial



A	
Acteur de la chaîne d'approvisionnement	Organisation qui est liée au produit certifié depuis sa production jusqu'à sa vente finale.
Adaptation au changement climatique	Ajustements de la gestion agricole et des pratiques d'agriculture afin de réduire les impacts négatifs que le changement climatique actuel ou attendu a sur les cultures, les systèmes agricoles, les écosystèmes et les moyens de subsistance.
Agences de placement de main-d'œuvre	Une agence, un sous-agent ou un individu qui offre des services de recrutement et de placement de main-d'œuvre, comme la fourniture de travailleurs permanents, temporaires ou saisonniers aux exploitations agricoles ou aux installations de production. Les fournisseurs de main-d'œuvre peuvent prendre de nombreuses formes, qu'elles soient à but lucratif ou non.
Agriculture intelligente face au climat	Une combinaison de diverses méthodes durables pour relever les défis <i>spécifiques</i> du changement climatique d'une communauté agricole <i>donnée</i> . Elle est composée de trois piliers principaux : <ol style="list-style-type: none"> 1) Augmentation des revenus agricoles durables et de la productivité agricole durable 2) Adaptation et développement de la résilience face au changement climatique 3) Réduire et/ou supprimer les émissions de gaz à effet de serre, là où c'est possible
Agroforesterie	Combinaison d'arbres aux côtés de cultures agricoles, incluant potentiellement d'autres végétaux et du bétail dans des systèmes intégrés qui produisent de la nourriture, soutiennent la biodiversité, créent des sols sains, sécurisent la disponibilité en eau et séquestrent le carbone de l'atmosphère.
Aire protégée	Zone de terre déclarée ou désignée protégée par les autorités compétentes étant donné ses valeurs culturelles, écologiques et/ou naturelles reconnues afin de parvenir à la conservation à long terme de la nature et des avantages associés des écosystèmes et des valeurs culturelles. Les parcs nationaux, les refuges de faune sauvage, les réserves biologiques ou forestières, les réserves privées et les zones situées dans les réserves de biosphère ou dans les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. La production peut être autorisée dans une zone protégée dans le cadre de la législation applicable, qui peut être un zonage particulier dans un plan de gestion (zones à utilisations multiples), une certaine catégorie d'aires protégées (UICN, catégories V, VI) ou des permis (par exemple, des exploitations agricoles admises).
Animaux et plantes menacés	Espèces désignées comme menacées ou en danger par les lois nationales ou les systèmes de classification et/ou désignées comme En danger critique, En danger ou Vulnérable sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN et/ou listées dans l'Annexe I, II ou III de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).
Animaux ravageurs	Vertébré de faune sauvage qui est nuisible aux plantes ou aux produits à base de plantes.
Arbres forestiers restants	Les arbres de l'exploitation agricole qui faisaient partie de l'écosystème naturel d'origine de la terre et qui ont une grande valeur pour la biodiversité. Ils sont généralement plus âgés et plus grands que les autres arbres qui ont été plantés et gérés dans le cadre du système agricole ou agroforestier.
Atténuation du changement climatique	Interventions humaines visant à réduire le changement climatique en réduisant les sources d'émissions de gaz à effet de serre ou en augmentant les stocks de gaz à effet de serre (GES) dans l'environnement.



Auto-évaluation	<p>Évaluation de la conformité par rapport aux exigences applicables de la Norme pour l'agriculture durable réalisée par le titulaire du certificat. Elle est réalisée annuellement et inclut la conformité des sous-traitants, des fournisseurs de services et des agences d'emploi (le cas échéant).</p> <p>Pour les grandes exploitations agricoles qui sont membres d'un groupe mixte, l'auto-évaluation peut être réalisée soit via une inspection interne par la direction du groupe ou via une auto-évaluation par la direction de la grande exploitation agricole.</p> <p>Pour les groupes, l'auto-évaluation inclut les inspections internes des membres du groupe et l'auto-évaluation de la direction du groupe par rapport aux exigences applicables.</p>
Auxiliaires	<p>Organismes qui tuent d'autres organismes, diminuent leur potentiel reproductif ou en réduisent le nombre. Dans la production agricole, les ennemis naturels sont des composantes clés des programmes de protection intégrée des cultures. Les ennemis naturels importants des insectes et des mites ravageurs sont les prédateurs, les parasites et les pathogènes.</p>

B

Barrières végétales	<p>Barrières de plantes conçues pour atténuer la dérive des pesticides pulvérisés et possédant les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les barrières sont au moins aussi hautes que la culture ou, dans le cas d'applications de pesticides au sol, la hauteur des valves d'application de l'équipement de pulvérisation au-dessus du sol, la plus haute des deux.• Les barrières sont composées de plantes qui conservent leur feuillage toute l'année, mais qui sont perméables au flux d'air, permettant à la barrière de capturer les gouttes de pesticides.
Bilan massique	<p>Traçabilité administrative qui permet au titulaire de certificat de revendiquer un produit qui n'est pas certifié Rainforest Alliance alors que la quantité équivalente provient d'un produit certifié Rainforest Alliance.</p>

C

Certifié	<p>Le terme « certifié » dans les exigences fait référence au volume de tout produit agricole produit et commercialisé par les titulaires de certificat, qui est vérifié et obtient la certification par rapport à la norme pour l'agriculture durable 2020 de Rainforest Alliance, ou aux anciens programmes de certification UTZ ou Rainforest Alliance.</p>
Champs d'application du certificat	<p>L'ensemble d'activités, de processus, d'acteurs et de produits couverts par la certification d'un titulaire de certificat.</p>
Changement climatique	<p>Le changement climatique désigne les modifications importantes de la température, des précipitations, de l'humidité, de la configuration des vents et d'autres phénomènes météorologiques à l'échelle mondiale, qui se produisent sur plusieurs décennies ou plus. Ces modifications des conditions climatiques ont des répercussions importantes sur les conditions agricoles, l'environnement et le niveau des mers à l'échelle mondiale. Les tendances actuelles en matière de changement climatique sont largement attribuées à l'activité humaine, notamment à l'augmentation des niveaux de gaz à effet de serre, comme le dioxyde de carbone, dans l'atmosphère en raison de l'utilisation de combustibles fossiles et des changements dans l'utilisation des terres, y compris la déforestation.</p>
Chasse	<p>La poursuite et l'abattage d'un animal pour la nourriture, le sport ou le profit.</p>



Cinq libertés pour le bien-être animal	<p>Conformément aux principes des « Cinq libertés pour le bien-être animal », le bien-être d'un animal est garanti lorsque les cinq conditions suivantes sont remplies :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Bonne nourriture : L'animal ne connaît pas la faim, la soif et la malnutrition, car il a accès direct à de l'eau potable et à une nourriture appropriée.2) Bon abri : L'animal ne connaît pas l'inconfort physique et thermique, car il a accès à un abri le protégeant des conditions météorologiques et à une zone de repos confortable.3) Bonne santé : L'animal ne connaît pas la douleur, les blessures et les maladies, grâce à une prévention appropriée et/ou à un diagnostic et un traitement rapides.4) Comportement approprié : L'animal est capable d'exprimer la plupart de ses caractéristiques comportementales normales, car il possède suffisamment d'espace, d'installations appropriées et la compagnie d'autres animaux de son genre.5) Protection contre la peur et la détresse : L'animal ne connaît pas la peur ou la détresse, car les conditions nécessaires pour empêcher la souffrance mentale sont assurées.¹
Communauté	<p>Groupes de personnes vivant dans le même endroit ou région affectés par l'existence ou les activités d'une exploitation agricole, d'un groupe d'exploitations agricoles ou d'une entreprise. Les travailleurs ruraux, les habitants des exploitations agricoles, les voisins, les populations autochtones ou les habitants des villages ou villes alentour peuvent être des communautés affectées par une exploitation agricole particulière, par un groupe d'exploitations agricoles ou par une entreprise.</p> <p><i>Voir <u>Peuples autochtones et communautés locales</u></i></p>
Comportement responsable des entreprises	<p>La protection de l'environnement, des personnes et de la société fait partie intégrante des pratiques et de la conduite commerciales. Le comportement responsable des entreprises implique, avant tout, le respect des lois, telles que celles relatives au respect des droits humains, à la protection de l'environnement, aux relations de travail et à la responsabilité financière, même lorsque celles-ci sont peu appliquées par des moyens légaux.²</p>
Compost	<p>Décomposition biologique de la matière organique dans des conditions contrôlées (température, humidité, oxygène) en un produit stable tel que l'humus qui peut être utilisé comme engrais naturel.</p>
Confidentialité	<p>Le devoir d'un individu/organisme de s'abstenir de partager les informations confidentielles avec d'autres, sauf avec le consentement explicite de l'autre partie et, dans le cas d'un enfant, avec la permission de ses parents ou tuteurs.</p>
Consentement Préalable, donné Librement et en Connaissance de Cause (CPLCC)	<p>Le droit des populations autochtones et des autres communautés locales de faire des choix libres et informés concernant l'utilisation ou l'aménagement de leurs terres et ressources. Le CPLCC est mis en œuvre via un processus participatif impliquant tous les groupes affectés et mené à bien avant la finalisation ou la mise en œuvre des plans d'aménagement. Un processus de CPLCC garantit que les communautés ne sont pas contraintes ou intimidées, que les décisions sont prises via des institutions ou des représentants choisis par les communautés, que le consentement des communautés est sollicité et donné librement avant l'autorisation ou le début des activités, que les communautés ont des informations complètes sur la portée des aménagements proposés et de leurs impacts probables sur les terres, les moyens de subsistance et l'environnement et qu'en dernier lieu leur choix de donner leur consentement ou de le refuser soit respecté.³</p>
Conservation	<p>Protection d'un écosystème naturel contre la conversion ou la dégradation humaine directe ou indirecte. Les écosystèmes naturels peuvent être conservés via une combinaison comprenant une préservation stricte, une restauration ou une gestion durable.</p>

¹ Farm Animal Welfare Committee, 1992; 1993

² OCDE, Définition du comportement responsable des entreprises, Cadre d'action pour l'investissement, 2015. <https://www.oecd.org/investment/toolkit/>

³ OIT, Consentement Préalable, donné Librement et en Connaissance de Cause <http://www.fao.org/indigenous-peoples/our-pillars/fpic/en>



Contrat de travail	Un accord écrit entre l'employeur tel que le gestionnaire de l'exploitation agricole, la direction du groupe ou la direction de l'entreprise et le travailleur. Le contrat de travail doit comprendre des informations sur la description du travail, les heures de travail, le taux de rémunération, la réglementation sur les heures supplémentaires, les avantages et les déductions, les congés payés annuels, la protection contre la perte de salaire en cas de maladie, de handicap ou d'accident, et la période de préavis en cas de résiliation de contrat.
Conversion (de l'utilisation du territoire)	<p>Changement d'un écosystème naturel en une autre utilisation du territoire ou changement profond de la composition en espèces, de la structure ou de la fonction d'un écosystème naturel. Il s'agit de la conversion d'un écosystème naturel en une plantation, en une terre de culture, en pâturage, en réservoirs d'eau, en infrastructures, en mines et en zones urbaines.</p> <p>La déforestation est une forme de conversion (conversion de forêts naturelles).</p> <p>La conversion comprend la dégradation sévère ou l'introduction de pratiques de gestion qui résultent en une modification conséquente et permanente de la composition en espèces, de la structure ou de la fonction de l'écosystème antérieur.</p> <p>Les modifications des écosystèmes naturels qui correspondent à cette définition sont considérées comme de la conversion, indépendamment de si elles sont légales ou non.</p>
Crédit	Équivalence de volume pour les titulaires de certificats opérant dans le cadre du bilan massique au niveau de la traçabilité.
Culture tolérante à l'ombre	Variété de culture qui est adaptée à vivre en partie ou totalement à l'ombre.

D

Danger	Une source potentielle de danger ou un effet négatif sur la santé d'une personne ou de plusieurs personnes. Il existe différents types de risques, notamment les « dangers physiques » (tels que les risques de glissement ou de trébuchement, les incendies, le travail avec des choses brûlantes ou l'utilisation d'équipement mal entretenu), aux « dangers pour la santé » (tels que le bruit, les vibrations, des niveaux de luminosité inadaptés, des poussières dangereuses ou le stress) ou aux « dangers chimiques » (tels que travailler avec des produits de nettoyage, des colles ou des pesticides).
Danger imminent	Conditions, situations ou pratiques pour lesquelles on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles causent la mort ou de graves blessures physiques, immédiatement ou avant que la menace puisse être éliminée.
Déchets	Matériaux ou substances non voulues ou non désirées. Ils sont aussi dénommés ordures, poubelles, détritiques, en fonction du type de matériel et de la terminologie régionale. La plupart des déchets consiste en du papier, du plastique, des métaux, du verre, des déchets de nourriture, des matériaux organiques, des fèces et du bois. Ils comprennent les matériaux dangereux. Ils couvrent les déchets industriels ou domestiques, les produits rejetés, les débris ou gravats de construction, la terre et les pierres des excavations, les déchets et les sols provenant du nettoyage et de la préparation de la terre.
Délai avant récolte	Durée entre la dernière application de pesticides et la récolte permise des produits agricoles traités ou de la zone traitée. Cette durée varie en fonction du pesticide appliqué.
Délai de réentrée (DRE)	La période d'attente entre l'application d'un pesticide et le moment où il est permis de retourner dans le champ sans vêtements ou équipement de protection. ⁴ Cet intervalle varie en fonction du pesticide appliqué.

⁴ National Pesticides Information Center (NPIC), USA (<http://npic.orst.edu>)



Dérive de pulvérisation	Le mouvement aérien, et le dépôt non intentionnel, de produits chimiques en dehors de la zone ciblée.
Différentiel de durabilité	Le paiement obligatoire d'un montant supplémentaire aux titulaires de certificat d'exploitations agricoles par les acheteurs du produit certifié Rainforest Alliance, en plus du prix du marché et indépendamment de toute autre prime ou différence (de qualité). Le Différentiel de durabilité est versé aux titulaires de certificat d'exploitations agricoles (multi-)groupes, individuels ou multiples. Dans le cadre de (multi-)groupes, la direction du groupe redistribue intégralement le Différentiel de durabilité aux producteurs au prorata. Dans les exploitations agricoles individuelles ou multiples, la direction de l'exploitation agricole peut dépenser le Différentiel de durabilité au profit a) du producteur et/ou b) des travailleurs.
Digitalisé (données)	Informations qui ont soit été collectées via un appareil (tel qu'une tablette, un téléphone, un GPS) ou converties en un format digital qui peut être traité par un ordinateur pour générer des données utilisables et analysables pour prendre une décision.
Diligence raisonnable	Un processus continu de gestion des risques qu'une entreprise doit suivre afin de garantir une conformité responsable avec toutes les lois et réglementations pertinentes et d'éviter les impacts négatifs sur l'environnement ou les droits humains causés directement ou indirectement par ses activités ou celles de sa chaîne d'approvisionnement. La diligence raisonnable s'exerce par le biais d'un processus permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de rendre compte de la manière dont elle traite les impacts négatifs des opérations d'une entreprise sur les droits humains et l'environnement. Elle comprend quatre étapes clés : l'évaluation des impacts réels et potentiels, l'intégration et l'action sur les résultats, le suivi des réponses et la communication sur la façon dont les impacts sont traités. ⁵
Direction du groupe	L'entité responsable du développement et de la mise en œuvre du système de gestion interne du groupe et de la conformité des exploitations agricoles des membres avec la norme pour l'agriculture durable de Rainforest Alliance. La direction du groupe fait référence à l'organisme de gestion responsable, au gestionnaire de groupe ou au représentant technique qui remplit cette fonction pour une association de producteurs organisés qui obtiennent une certification de groupe.
Discrimination	Toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, l'opinion politique, l'origine nationale ou sociale, et autres, qui a pour effet de supprimer ou d'altérer l'égalité des chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession. ⁶ Les pratiques discriminatoires comprennent, sans s'y limiter, l'inégalité de rémunération pour un travail égal, l'inégalité d'accès aux emplois mieux rémunérés et aux postes de direction, les tests de grossesse obligatoires pendant les procédures d'embauche ou à tout autre moment du processus de travail.
Données de géolocalisation	Les données qui identifient l'emplacement géographique des exploitations agricoles et les limites des exploitations agricoles, des unités agricoles et des autres installations des titulaires de certificat Rainforest Alliance. Les données de géolocalisation sont représentées par des coordonnées généralement collectées par le biais de la cartographie des systèmes de positionnement géographique (GPS) en utilisant soit des points de localisation individuels (y compris les enveloppes), soit des polygones qui définissent les limites complètes de la zone concernée.

⁵ Définition de : <https://www.ungpreporting.org/glossary/human-rights-due-diligence/>

⁶ Convention de l'OIT (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958



Double vente	<p>La pratique consistant à vendre deux fois le même volume produit ou acheté comme certifié Rainforest Alliance, une fois comme certifié Rainforest Alliance et une fois comme conventionnel ou sous une autre certification.</p> <p>Par exemple, 100 TM de café produit par une exploitation agricole peuvent être certifiées à la fois comme biologiques et Rainforest Alliance et vendues comme</p> <ul style="list-style-type: none">- 100 TM <i>uniquement</i> certifiées Rainforest Alliance, ou- 100 TM <i>uniquement</i> biologiques, ou- 100 TM certifiées Rainforest Alliance et biologiques (<i>une fois dans un lot</i>) à un acheteur. <p>Toutefois, ce même volume de café ne peut être vendu <i>séparément</i> comme 100 TM de café biologique et 100 TM de café certifié Rainforest Alliance.</p> <p>La double vente n'est pas autorisée par les règles de Rainforest Alliance.</p>
Droits d'utilisateur mandaté	Autorisation donnée à un titulaire de certificat de la chaîne d'approvisionnement pour faire des transactions sur la plateforme de traçabilité au nom d'un titulaire de certificat d'une exploitation agricole.



E

Eau potable pure	<p>Eau de qualité suffisante pour que les hommes puissent la consommer sans risque de nuisance immédiate ou à long terme.</p> <p>Les paramètres de sécurité de l'eau potable basés sur l'OMS sont les suivants :</p> <table border="1" data-bbox="480 398 1436 790"> <thead> <tr> <th>Paramètre</th> <th>Valeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>E. coli ou bactéries coliformes thermotolérantes</td> <td>Non détectable dans tout échantillon de 100 ml</td> </tr> <tr> <td>Résidu de chlore ou résidu d'autres éléments</td> <td>Maximum 0,5 mg/L</td> </tr> <tr> <td>pH</td> <td>6,5 à 8,5</td> </tr> <tr> <td>Sodium</td> <td>Maximum 200 mg/L</td> </tr> <tr> <td>Nitrates</td> <td>Maximum 10 mg/L en tant que nitrates</td> </tr> <tr> <td>Sulfates</td> <td>Maximum 250 mg/L</td> </tr> <tr> <td>Turbidité</td> <td>Inférieure ou égale à 5 UTN (Unité de turbidité néphélométrique)</td> </tr> </tbody> </table>	Paramètre	Valeur	E. coli ou bactéries coliformes thermotolérantes	Non détectable dans tout échantillon de 100 ml	Résidu de chlore ou résidu d'autres éléments	Maximum 0,5 mg/L	pH	6,5 à 8,5	Sodium	Maximum 200 mg/L	Nitrates	Maximum 10 mg/L en tant que nitrates	Sulfates	Maximum 250 mg/L	Turbidité	Inférieure ou égale à 5 UTN (Unité de turbidité néphélométrique)
Paramètre	Valeur																
E. coli ou bactéries coliformes thermotolérantes	Non détectable dans tout échantillon de 100 ml																
Résidu de chlore ou résidu d'autres éléments	Maximum 0,5 mg/L																
pH	6,5 à 8,5																
Sodium	Maximum 200 mg/L																
Nitrates	Maximum 10 mg/L en tant que nitrates																
Sulfates	Maximum 250 mg/L																
Turbidité	Inférieure ou égale à 5 UTN (Unité de turbidité néphélométrique)																
Eaux d'égout	<p>Eaux usées et déchets solides qui contiennent des matières fécales. Tout ruisseau d'eaux usées qui contient les déversements provenant des toilettes est considéré comme eaux usées, qu'il soit mélangé aux eaux grises ou non.</p>																
Eaux usées issues des opérations de transformation	<p>Eau qui a été affectée négativement en qualité par les opérations de traitement telles que les usines (ex. : usines de broyage humide du café, usines pour l'huile de palme, usines pour la canne à sucre), les activités de nettoyage ou les usines de conditionnement (telles que les fabriques de purées ou de jus).</p>																
Écosystème naturel	<p>Écosystème qui ressemble sensiblement (en matière de composition en espèces, de structure et de fonction écologique) à un écosystème qui se trouve ou se trouverait dans une zone donnée en l'absence d'impacts humains majeurs. Il s'agit des écosystèmes gérés par l'homme où la majorité de la composition naturelle en espèces, de la structure naturelle et des fonctions écologiques naturelles sont présentes. Les écosystèmes naturels comprennent tous les écosystèmes naturels terrestres (dont les forêts naturelles, les terres boisées, les zones arbustives, les savanes, les prairies et le páramo) et tous les <u>écosystèmes aquatiques</u> naturels.</p> <p>Les écosystèmes naturels incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les écosystèmes naturels majoritairement intacts qui n'ont pas été sujets à des impacts humains majeurs dans un passé récent • Les écosystèmes naturels régénérés qui ont subi des impacts majeurs par le passé (par exemple par l'agriculture, l'élevage de bétail, les plantations d'arbres ou l'exploitation forestière intensive), mais où les causes principales d'impact ont cessé ou grandement diminué et où l'écosystème a atteint une composition en espèces, une structure et une fonction écologique similaires à avant ou similaire à d'autres écosystèmes naturels contemporains. • Les écosystèmes naturels gérés (dont de nombreux écosystèmes qu'on pourrait dénommer « semi-naturels ») où la plupart de la composition, de la structure et de la fonction écologique de l'écosystème sont présentes. Il s'agit des forêts naturelles gérées, de même que les prairies indigènes ou les pâturages qui sont ou qui ont été historiquement pâturés par le bétail. • Les écosystèmes naturels qui ont été partiellement dégradés par des causes anthropiques ou naturelles (ex. : prélèvements/exploitation, incendies, changement climatique, espèce envahissante ou autres), mais où la terre n'a pas été convertie en une autre utilisation et où la majorité de la composition, de la structure et de la fonction écologique de l'écosystème sont présentes ou sont prévues d'être régénérées naturellement ou par gestion via la restauration écologique. 																



Écosystèmes aquatiques	<p>Étendues d'eau calme et courante et autres zones humides. Ils comportent :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les étendues d'eau calme et courante : Tous les cours d'eau naturels, les rivières, les étangs, les mares, les lacs et les lagons, de même que les cours d'eau saisonniers qui coulent de manière continue durant au moins deux mois la plupart des années, ou qui coulent de manière intermittente et mesurent au moins 1 mètre de large. Les cours d'eau et les rivières qui ont été altérés par la sédimentation, le ruissellement pollué, l'érosion des berges, la pollution thermique ou des endiguements de moins d'un mètre sont encore considérés comme des écosystèmes aquatiques naturels. Les bassins artificiels, les lagons de traitement des eaux et les étangs d'irrigation ne sont pas considérés comme des écosystèmes aquatiques naturels, sauf si a) ces étendues d'eau ont été colonisées par des espèces en danger d'extinction et/ou b) l'étendue d'eau a été construite pour fournir des habitats aux poissons ou à la faune sauvage.• Autres zones humides : Toutes les zones humides naturelles, où les conditions hydrologiques naturelles résultent en l'une ou les deux conditions suivantes :<ol style="list-style-type: none">a) Les sols sont saturés d'eau la majorité de l'année.b) La terre est périodiquement ou en permanence inondée par les eaux peu profondes, dont les plaines d'inondation, les zones humides bordant les étangs, les cours d'eau ou l'océan. <p>Dans le cadre de la norme pour l'agriculture durable de Rainforest Alliance, les éléments suivants ne sont pas considérés comme des écosystèmes naturels aquatiques :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les zones qui ont été rendues humides de manière saisonnière ou en permanence à cause de l'activité humaine (telle que le drainage des fossés, les étangs d'irrigation, les réservoirs, les bassins de retenue des effluents, les étangs d'aquaculture, les rizières ou les gravières), sauf si a) ces étendues d'eau ont été colonisées par des espèces en danger d'extinction et/ou b) l'étendue d'eau a été construite par l'homme pour fournir des habitats de zones humides.
Effluent/eau usée	<p>Eau qui a été affectée et utilisée pour une forme d'utilisation humaine, industrielle, commerciale ou agricole.</p> <p>Les effluents provenant d'opérations de traitement sont des eaux qui ont été négativement affectées en qualité par les processus industriels et provenant d'opérations de traitement. Elles consistent en des usines (telles que les usines de broyage humide du café, usines pour l'huile de palme, usines pour la canne à sucre), des activités de nettoyage (telles que les installations laitières, pour les légumes ou pour les fruits) ou des usines de conditionnement (telles que les fabriques de purées ou de jus).</p>
Égalité des genres	<p>Les droits égaux, les responsabilités égales et les opportunités égales des femmes et des hommes et des filles et des garçons. Égalité ne veut pas dire que les hommes et les femmes deviendront les mêmes, mais que les droits des hommes et des femmes, leurs responsabilités et opportunités ne dépendront pas de s'ils sont nés homme ou femme. L'égalité des genres implique que les intérêts, les besoins et les priorités des hommes et des femmes sont pris en compte, en reconnaissant la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes. L'égalité des genres n'est pas un problème des femmes, mais doit concerner et impliquer totalement les hommes de même que les femmes. L'égalité entre les hommes et les femmes est vue comme une question relevant des droits humains et comme une condition préalable (un indicateur) pour le développement durable axé sur les populations.⁷</p>
Élagage	<p>Activité saisonnière ou annuelle permettant de supprimer les branches non productives, malades ou mortes, de gérer les ravageurs et les maladies et/ou de gérer la charge de la culture.</p>
Enfant	<p>Tout être humain en dessous de 18 ans.⁸</p>

⁷ UN Women, Concepts et Définitions <https://www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.htm>

⁸ (Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU article 1).



Engrais	<p>Tout matériel organique ou inorganique d'origine naturelle ou synthétique (autre que les amendements calcaires) qui est ajouté à un sol pour fournir des nutriments à une ou plusieurs plantes et aidant la croissance des plantes.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Engrais inorganique : Un engrais dans lequel le carbone n'est pas un composant essentiel de sa structure chimique de base. Engrais dans lequel les nutriments déclarés sont sous la forme de sels inorganiques obtenus par extraction et/ou par processus industriels chimiques et/ou physiques. Le nitrate d'ammonium, le sulfate d'ammonium et le chlorure de potassium en sont des exemples.▪ Engrais organique : Produit dérivé du traitement de substances animales ou végétales qui contiennent suffisamment de nutriments pour les plantes pour avoir une valeur d'engrais. Le compost, le fumier, la tourbe et le purin en sont des exemples.
Équipement de protection individuelle (ÉPI)	<p>Vêtements ou équipement portés pour minimiser l'exposition aux dangers qui peuvent causer des maladies ou des blessures. Il s'agit par exemple de substances ou dangers chimiques, biologiques, radiologiques, physiques, électriques, mécaniques ou autres. L'équipement de protection individuelle comprend par exemple les gants, les lunettes et chaussures de sécurité, les bouchons d'oreilles ou coquilles protège-oreilles, les casques de protection, les respirateurs ou les bleus de travail, les vestes et les combinaisons couvrant tout le corps.</p>
Espèces envahissantes	<p>Une espèce ou une sous-espèce de plante ou d'animal qui n'est pas native d'un lieu donné et dont la présence ou l'introduction dans ce lieu cause ou va probablement causer des dommages économiques, environnementaux ou pour la santé humaine. Dans le cadre de cette norme, les espèces envahissantes sont celles référencées par le Groupe de spécialiste des espèces envahissantes de l'IUCN/SSC (Invasive Species Specialist Group, ISSG) comme étant les 100 espèces envahissantes parmi les plus nuisibles du monde.⁹ Les espèces/variétés de culture ou de bétail ne sont pas considérées comme des espèces envahissantes.</p>
Évaluation	<p>Un risque est une menace qui a une influence potentiellement négative sur la conformité par rapport à la norme et sur la réalisation des résultats de durabilité.</p> <p>Les mesures d'atténuation des risques sont les actions à mettre en œuvre pour prévenir ou diminuer l'influence de ces menaces et/ou pour faire face à leurs effets.</p>
Évaluation des risques	<p>Processus systématique permettant d'identifier les problèmes qui pourraient empêcher les producteurs de respecter les exigences de la norme pour l'agriculture durable de Rainforest Alliance et de parvenir aux résultats de durabilité attendus. Rainforest Alliance a élaboré un outil permettant d'aider à cette analyse (Annexe 3, Outil d'évaluation des risques). L'outil consiste en une évaluation de base des risques à réaliser lors de la phase de préparation et couvrant les sujets principaux de la norme et en une évaluation des risques approfondie à réaliser durant la première année de la certification. L'évaluation des risques approfondie se destine aux exigences d'amélioration qui se réfèrent à cette évaluation, telles que l'égalité des genres et évaluer-et-résoudre. Une évaluation approfondie des risques du changement climatique peut être réalisée comme une auto-amélioration. L'évaluation des risques approfondie et de base doit être reproduite au moins une fois tous les trois ans. L'outil d'évaluation des risques fournit une vue d'ensemble des mesures qui peuvent être prises pour atténuer les risques.</p>
Évaluation des risques de la chaîne d'approvisionnement (ERCA)	<p>Partie du processus d'inscription, consistant en une série de questions sur la base desquelles la plateforme de certification Rainforest Alliance évalue les risques potentiels des opérations d'un titulaire de certificat afin de déterminer le type et la fréquence de vérification nécessaires.</p>

⁹ Groupe de spécialiste des espèces envahissantes (http://www.issg.org/worst100_species.html)



Évaluation du sol	Processus systématique permettant d'analyser les conditions du sol en observant ses caractéristiques telles que la texture du sol, sa structure, son hydrologie, son profil, sa topographie, sa matière organique, ses éléments de végétation et ses utilisations de la terre. Le but de l'évaluation du sol est d'aider au choix des cultures et de guider les mesures de gestion de l'eau et du sol. Le document d'orientation sur la matrice du sol (Document d'orientation J : Fertilité et conservation du sol) fournit des informations pour réaliser l'évaluation du sol.
Évaluation et Résolution	Système de gestion via lequel les titulaires de certificat identifient, atténuent et suivent les risques du travail des enfants, du travail forcé, de la discrimination et du harcèlement et des violences sur le lieu de travail, puis remédient aux situations qui ont lieu. Cette méthode encourage les titulaires de certificat à renforcer leurs capacités durables au cours du temps afin d'identifier et de résoudre les problèmes.
Expédition	Le transport physique d'un produit certifié Rainforest Alliance d'un titulaire de certificat à un autre.
Exploitation agricole	Toutes les terres et les installations utilisées pour la production agricole et les activités de traitement dans le cadre de la portée géographique de l'exploitation agricole applicable pour la certification Rainforest Alliance. Une exploitation agricole peut être composée de plusieurs unités agricoles séparées géographiquement ou voisines au sein d'un pays à condition qu'elles appartiennent à un organisme commun de gestion. Toutes les exploitations agricoles et les unités d'exploitations agricoles relevant de cette portée géographique doivent se conformer à la norme pour l'agriculture durable de Rainforest Alliance, tant pour les cultures destinées à être vendues comme certifiées que pour les autres cultures.
Exploitation agricole multiple	Deux exploitations agricoles ou plus possédées ou louées par une ou plusieurs entités et dont les opérations et les pratiques agricoles sont gérées de manière centrale, indépendamment de la certification.

**F**

Faune sauvage	Toutes les espèces de vertébrés terrestres à l'exception de celles qui sont gardées par les humains comme bétail ou animaux de compagnie.
Fiche de données de sécurité (FDS)	Document qui fournit des informations pertinentes sur la santé et la sécurité au travail liées à l'utilisation d'un produit/substance. Il peut s'agir, entre autres, d'instructions pour une utilisation sécurisée, d'instructions pour les manipulations, des dangers possibles liés à l'équipement de protection individuelle (EPI) associés à un matériel ou produit particulier et des procédures en cas de fuite ou déversement.
Forêts naturelles	<p>Forêt et terre s'étendant sur plus de 0,5 hectare, possédant des arbres de plus de 5 mètres de haut et un couvert de canopée de plus de 10 pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. Elle ne comprend pas de terres qui sont majoritairement en agriculture ou sous d'autres utilisations.</p> <p>Lorsque les seuils quantitatifs (ex. : pour la hauteur des arbres ou le couvert forestier) sont établis dans les engagements au niveau des filières ou dans les définitions nationales ou sous-nationales des forêts, ils prévalent sur les seuils généraux de cette définition.</p> <p>Les forêts naturelles possèdent beaucoup ou la plupart des caractéristiques d'une forêt indigène, dont la composition en espèces, la structure et la fonction écologique. Les forêts naturelles incluent :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les forêts primaires qui n'ont pas été sujettes à des impacts humains majeurs dans un passé récent• Les forêts régénérées (forêts secondaires) qui ont subi des impacts majeurs par le passé (par exemple par l'agriculture, l'élevage de bétail, les plantations d'arbres ou l'exploitation forestière intensive), mais où les causes principales d'impact ont cessé ou grandement diminué et où l'écosystème a atteint une composition en espèces, une structure et une fonction écologique similaires à avant ou similaire à d'autres écosystèmes naturels contemporains.• Les forêts naturelles gérées où la plupart de la composition, de la structure et de la fonction écologique de l'écosystème existent en présence d'activités telles que :<ul style="list-style-type: none">• La récolte de bois ou d'autres produits forestiers, dont la gestion permettant de promouvoir les espèces à haute valeur• La culture à petite échelle et de faible intensité au sein de la forêt, telle que les formes moins intensives d'agriculture sur brûlis dans une mosaïque de forêts.• Les forêts qui ont été partiellement dégradées par des causes anthropiques ou naturelles (ex. : prélèvements/exploitation, incendies, changement climatique, espèce envahissante ou autres), mais où la terre n'a pas été convertie en une autre utilisation et où la dégradation ne résulte pas en une réduction soutenue du couvert forestier en dessous du seuil qui définit une forêt ou une perte soutenue d'autres éléments principaux de la composition, structure et fonction de l'écosystème. <p>Les forêts naturelles peuvent être définies en utilisant la méthodologie de l'Approche hauts stocks de carbone (HCSA en anglais). Généralement, les catégories de couverture terrestre HCSA de forêt à forte densité (HDF), de forêt à densité moyenne (MDF), de forêt à faible densité (LDF) et de jeune régénération (YR) sont toutes considérées comme des types de forêts naturelles.</p>



Fournisseur de services	Une organisation ou un individu embauché par la direction ou le producteur de l'exploitation agricole pour mener à bien des tâches spécifiques incluses dans le champ d'application de leur certification Rainforest Alliance, dans les limites physiques de l'exploitation agricole. Par définition, les fournisseurs de services ne prennent pas possession légale du produit certifié Rainforest Alliance.
Frais de recrutement	Frais ou coût lié au processus de recrutement de manière à sécuriser un emploi ou un placement pour les travailleurs, indépendamment de la manière, de la date ou du lieu de leur imposition ou collecte.



G	
Genre	Caractéristiques construites socialement des hommes et des femmes, telles que les normes, les rôles et les relations entre les groupes de femmes et d'hommes. Il varie d'une société à une autre et peut être modifié. Si la plupart des gens naissent de sexe masculin ou féminin, ils apprennent les normes et les comportements appropriés, notamment la manière dont ils doivent interagir avec les personnes du même sexe ou du sexe opposé au sein des ménages, des communautés et des lieux de travail. ¹⁰ L'identification de genre ne se limite pas à l'homme et à la femme, car les personnes peuvent s'identifier à la fois comme homme et femme ou comme ni l'un ni l'autre.
Gestion de l'exploitation agricole	La personne ou l'organisme responsable de la planification et de la gestion des activités agricoles et administratives d'une exploitation agricole certifiée. Il s'agit notamment d'un gestionnaire ou d'un administrateur d'exploitation agricole qui a la responsabilité de s'assurer que toutes les exigences de la norme pour l'agriculture durable de Rainforest Alliance sont mises en œuvre. Le gestionnaire de l'exploitation agricole fait référence à l'organisme de gestion responsable, au gestionnaire de l'exploitation agricole ou au représentant technique qui remplit cette fonction pour les exploitations agricoles individuelles ou les exploitations agricoles à sites multiples sous un même propriétaire.
Grande exploitation agricole	Les grandes exploitations agricoles ne dépendent pas principalement de la main-d'œuvre familiale ou du ménage ou de l'échange de main-d'œuvre avec d'autres membres de la communauté, mais principalement de travailleurs permanents et/ou temporaires embauchés. Les grandes exploitations agricoles ont généralement leur propre système de gestion, ou font peut-être partie d'un groupe en vue d'une certification. Les grandes exploitations agricoles ne correspondent pas à la définition des petites exploitations agricoles.
Groupe	Une association de producteurs organisés qui possède un Système de gestion interne (SGI) partagé et qui est certifiée dans le cadre des Règles pour la certification de Rainforest Alliance. Le groupe de producteurs organisés peut être organisé en une association ou une coopérative ou géré par un acteur de la chaîne d'approvisionnement (tel qu'un exportateur) ou une autre entité.
Groupe vulnérable	Groupe qui connaît un risque plus élevé de pauvreté et d'exclusion sociale que la population générale. Les minorités ethniques, les populations indigènes, les migrants, les handicapés, les personnes âgées isolées, les femmes et les enfants font souvent face à des difficultés qui peuvent mener à une plus grande exclusion sociale, telle que des niveaux faibles d'éducation et de chômage ou le sous-emploi.

H	
Harcèlement sexuel	<p>Comportement basé sur le sexe qui n'est pas bienvenu et est offensant pour son destinataire. Pour que le harcèlement sexuel existe, ces deux conditions doivent être présentes :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Contrepartie lorsqu'un avantage de travail (tel qu'une augmentation de salaire, une promotion ou même le maintien d'un emploi) est donné à condition que la victime accède aux demandes d'engagement dans certaines formes de comportement sexuel▪ Un environnement de travail hostile dans lequel la conduite crée des conditions qui sont intimidantes ou humiliantes pour la victime <p>Comportement qualifié de harcèlement sexuel :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Physique : violence, attouchement, proximité non souhaitée▪ Verbal : Commentaires et questions concernant l'apparence, le style de vie, l'orientation sexuelle, et appels téléphoniques offensants▪ Non-verbal : Sifflement, gestes sexuels suggestifs, montrer ses organes sexuels¹¹

¹⁰ Organisation mondiale de la santé (OMS)

¹¹ ILO, Sexual Harassment at Work Factsheet (https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_decl_fs_96_en.pdf)



Hautes Valeurs de Conservation (HVC)	<p>Valeurs biologiques, écologiques, sociales ou culturelles qui sont considérées remarquablement significatives ou critiqueusement importantes au niveau national, régional ou mondial :</p> <ol style="list-style-type: none">1) HVC1 : Concentrations de diversité biologique incluant des espèces endémiques et des espèces rares, menacées ou en danger d'extinction qui sont importantes aux niveaux nationaux, régionaux ou mondiaux.2) HVC2 : Paysages de forêts intacts, vastes écosystèmes à l'échelle du paysage et mosaïques d'écosystèmes qui sont importants aux niveaux nationaux, régionaux ou mondiaux, et qui contiennent des populations viables de la grande majorité des espèces naturellement présentes avec des caractéristiques naturelles de distribution et d'abondance.3) HVC3 : Écosystèmes, habitats ou refuges rares, menacés ou en danger.4) HVC4 : Services écosystémiques de base en situation critique, incluant la protection des bassins hydrographiques et le contrôle de l'érosion des sols et pentes vulnérables.5) HVC5 : Sites et ressources fondamentales pour satisfaire les nécessités basiques des communautés locales ou des peuples autochtones (pour les moyens de subsistance, la santé, la nutrition, l'eau, etc.) identifiées via une implication de ces communautés ou populations autochtones.6) HVC6 : Sites, ressources, habitats et paysages d'importance historique, archéologique ou culturelle nationale ou mondiale et/ou d'importance critique religieuse/sacrée, économique, écologique ou culturelle pour les cultures traditionnelles des communautés locales et des peuples autochtones identifiés via une implication de ces communautés locales ou peuples autochtones. <p>Un document de directives spécifiques de Rainforest Alliance pour la conservation des zones HVC et des Écosystèmes naturels contient plus de définitions détaillées et d'instructions pour identifier les zones HVC.</p>
Heures de travail normales	<p>Les heures de travail régulières sont le nombre d'heures qui peuvent être légalement travaillées durant la journée, la semaine, le mois et/ou l'année, hors heures supplémentaires. Les heures supplémentaires de travail représentent les heures travaillées en plus des heures de travail régulières.¹²</p>
Heures supplémentaires	<p>Heures travaillées en plus des heures de travail régulières.</p>

I	
Identité préservée	<p>Une option de traçabilité qui permet d'identifier l'ingrédient ou le produit certifié Rainforest Alliance jusqu'à un seul titulaire de certificat d'exploitation agricole. Il s'agit du type de traçabilité le plus rigoureux. Il n'y a pas de mélange d'ingrédients ou de produits certifiés avec un ingrédient ou un produit non certifié. Il est possible d'attribuer le sous-type Identité mixte préservée (IP mixte) à un produit certifié provenant de différentes sources ou exploitations agricoles certifiées, dès lors que l'identité du produit est préservée tout au long de la chaîne d'approvisionnement.</p>
Ingrédient actif	<p>Un pesticide comporte plusieurs substances. L'ingrédient actif est le produit chimique qui peut tuer, repousser, attirer, atténuer ou contrôler un ravageur. Les autres substances peuvent aider cet effet soit directement soit indirectement.</p>

¹² International Labor Conference, 107th Session, 2018, General Study concerning instruments on working time



Inspection interne	<p>Champ d'application pour les exploitations agricoles : Audit de première ou deuxième partie conduit par une personne (inspecteur interne) désignée par la direction du groupe qui vérifie la conformité de toutes les exploitations agricoles membres et unités d'exploitations agricoles avec toutes les exigences applicables de la norme pour l'agriculture durable de Rainforest Alliance.</p> <p>Champ d'application pour la chaîne d'approvisionnement : Audit de première ou deuxième partie conduit par une personne (inspecteur interne) désignée par la direction qui vérifie la conformité de toutes les entités couvertes au sein du champ d'application de la certification avec toutes les exigences applicables de la norme pour l'agriculture durable de Rainforest Alliance.</p>
Intermédiaire	<p>Tout acteur qui commercialise (achète et vend) et/ou manipule des produits certifiés Rainforest Alliance pour le compte d'un titulaire de certificat d'une exploitation agricole ou de la chaîne d'approvisionnement.</p> <p>Les exemples courants d'intermédiaires dans les chaînes d'approvisionnement certifiées Rainforest Alliance sont les petits commerçants comme les « pisteurs » en Côte d'Ivoire ou les « manavs » en Turquie, qui s'approvisionnent auprès des producteurs pour fournir les titulaires de certificat des exploitations agricoles. Étant donné qu'ils traitent de faibles volumes, Rainforest Alliance n'exige pas que les intermédiaires soient certifiés de manière indépendante ou enregistrés sur les plateformes Rainforest Alliance. Cependant, ils doivent se conformer aux exigences applicables de la norme Rainforest Alliance, et le gestionnaire du titulaire de certificat doit assumer la responsabilité de leur conformité.</p>
Investissements de durabilité	<p>Les investissements de durabilité sont des investissements en espèces ou en nature de la part des acheteurs de produits Certifié Rainforest Alliance pour les titulaires de certificat d'exploitations agricoles dans le but précis de les aider à répondre aux Exigences pour les exploitations agricoles de la Norme pour l'agriculture durable.</p> <p>Ces investissements incluent ceux sont nécessaires pour se conformer aux exigences de base et d'amélioration de la norme d'agriculture durable, de même que le coût d'obtention de la certification (c'est-à-dire la mise en œuvre du Système digital d'inspections internes et des coûts des audits). Les investissements doivent aller en direction des besoins identifiés par les titulaires de certificats d'exploitations agricoles dans leurs plans d'investissement. Les acheteurs doivent soumettre des rapports sur les investissements qu'ils font.</p>

J

Jeune travailleur	<p>Un enfant ayant entre l'âge minimum pour travailler (15 ans/dans certains pays 14 ans) et 17 ans, réalisant du travail approprié à son âge et non dangereux, en ligne avec les Conventions de l'OIT numéros 138 et 182.</p> <p><u><i>Voir la définition du travail léger et travail familial</i></u></p>
Jeunes travailleurs et jeunes exploitants agricoles	<p>Personne qui n'a pas plus de 35 ans et qui prend le contrôle actif de son entreprise agricole ou de sa propriété comme leader ou propriétaire de cette propriété.</p>

L

Le logement	<p>Un abri qui offre une protection contre les éléments (tels qu'entre autres, la pluie, les précipitations, le vent, la chaleur, le froid, l'humidité, la luminosité du soleil) et sert de protection contre les prédateurs. Un logement sûr, propre et décent est un élément essentiel du bien-être humain et des droits des travailleurs et doit offrir des conditions de vie adéquates en termes d'emplacement et de construction, de santé et d'hygiène, de confort et de décence.</p>
Législation applicable	<p>Lois nationales et internationales ratifiées qui s'appliquent à un contexte donné ou à une situation donnée. Les lois nationales incluent les lois et les réglementations de toutes les juridictions au sein d'une nation (locale, régionale et nationale). Les lois internationales auxquelles les nations ont adhéré sont aussi considérées comme législation applicable.</p>



Les gaz à effet de serre (GES)	Mélange de gaz qui piège la chaleur ou le rayonnement à grande longueur d'onde dans l'atmosphère. Leur présence dans l'atmosphère rend la surface terrestre plus chaude. Les activités humaines sont les principales sources de GES. La combustion des combustibles fossiles, la déforestation, l'élevage intensif du bétail, l'utilisation d'engrais synthétiques et les processus industriels y contribuent tous.
Liberté d'association	Le droit des travailleurs et des employeurs, sans aucune distinction, d'établir et de rejoindre des organisations de leur propre choix sans autorisation préalable.
Limite maximale de résidus (LMR)	Limite légale de la quantité maximum de résidus chimiques permise dans la nourriture. Les LMR agissent comme un indicateur de l'utilisation correcte des pesticides.
Logement hors site	Logement utilisé par les travailleurs temporaires durant la période de travail temporaire, mais qui n'est pas forcément fourni par l'exploitation agricole, par exemple les camps de tentes officiels et non officiels ou les logements collectifs à proximité des champs.
Loi applicable	Lois nationales et internationales ratifiées qui s'appliquent à un contexte spécifique ou à une situation donnée. Les lois nationales incluent les lois et les réglementations de toutes les juridictions au sein d'une nation (locale, régionale et nationale). Les lois internationales auxquelles les nations ont adhéré sont aussi considérées comme législation applicable.
Lutte Intégrée contre les Ravageurs (LIR)	La prise en compte attentive de toutes les techniques disponibles de contrôle des ravageurs et de l'intégration qui en résulte des mesures appropriées qui découragent le développement des populations de ravageurs, de même que le fait d'utiliser les pesticides et autres interventions à des niveaux qui sont économiquement justifiés et qui réduisent ou minimisent les risques pour la santé humaine et l'environnement. La PIC met l'accent sur la croissance des cultures et du bétail en bonne santé avec le moins d'interruption possible des écosystèmes agricoles et encourage les mécanismes naturels de contrôle des ravageurs. L'application des pesticides se base sur le suivi des maladies ou les infestations de ravageurs.

M

Matériaux dangereux	Matériaux qui peuvent nuire aux personnes et à l'environnement. Ceux-ci incluent des piles plomb-acide usagées, de l'amiante, des lampes au mercure à basse consommation, des déchets électroniques, des transformateurs électriques avec des POP (PCB), des équipements médicaux, des matériaux radioactifs, des pesticides, des médicaments humains et vétérinaires périmés, des huiles usagées, des déchets bio-infectieux, des désinfectants, des carcasses et des parties animales et des particules (cendres, poussières et dérivés de pesticides).
Mécanisme de réclamation	Un processus par lequel les individus, les travailleurs, les communautés et/ou les organisations de la société civile (y compris les dénonciateurs) peuvent se plaindre d'être affectés négativement par des activités et/ou des opérations agricoles ou commerciales spécifiques. Un mécanisme de réclamation peut être formel ou non formel, légal ou non légal. Il comprend les étapes de dépôt de la plainte, de traitement, de résolution et de surveillance.
Membre du groupe	Un producteur qui est certifié en tant que membre du groupe. Il s'agit de la personne qui est l'opérateur actuel de l'exploitation agricole (ex. : un petit exploitant agricole, un métayer) et qui n'a pas besoin d'être le propriétaire.



Ménage	<p>Arrangements faits par des personnes, individuellement ou en groupes, pour se fournir la nourriture et les autres besoins essentiels de la vie. Un ménage peut être soit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Ménage d'une personne : Une personne qui prend des mesures pour sa nourriture ou ses autres besoins essentiels de la vie sans s'associer avec une autre personne pour faire partie d'un ménage à plusieurs personnes.• Un ménage à plusieurs personnes : Un groupe de deux personnes ou plus vivant ensemble et qui prennent des mesures communes pour la nourriture ou les autres besoins essentiels de la vie. <p>Les personnes du ménage peuvent fusionner leurs revenus et peuvent, à différents degrés, avoir un budget partagé. Il peut s'agir de personnes apparentées ou non apparentées ou il peut s'agir d'une combinaison de personnes à la fois apparentées et non apparentées. Un ménage peut se situer dans une unité de logement ou un ensemble de logements de vie collective tels qu'une pension de famille, un hôtel ou un camp, ou peut englober le personnel administratif dans une institution. Le ménage peut aussi être sans domicile.¹³</p> <p>Un ménage peut être dirigé par un homme, par une femme ou par un enfant. Dans les deux derniers cas, les ménages sont souvent plus vulnérables du fait d'un accès limité aux ressources financières et en nature.</p>
Métayer	Agriculteur locataire qui travaille la terre d'un propriétaire en échange d'une partie de la récolte ou d'un pourcentage des ventes de la récolte.

¹³ OCDE, Glossaire des termes statistiques : Ménage (<https://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=1255>)



N																			
Niveaux seuils	Le niveau maximum de dommages (ou symptômes de dommages) provoqués par un ravageur ou une maladie sur/dans une plante ou une population de plantes qui peut être accepté avant que des mesures particulières soient prises pour contrôler le ravageur ou la maladie. Si les dommages augmentent, les pertes économiques seront supérieures aux coûts de contrôle.																		
Nombre moyen \geq 5 travailleurs embauchés (applicable aux petites exploitations agricoles uniquement)	<p>Durant une année complète, l'exploitation agricole établit des contrats avec au moins cinq travailleurs qui travaillent au moins cinq jours par semaine ou l'équivalent de cela. Veuillez vous référer au tableau pour consulter des exemples :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #004a00; color: white;">Nombre de travailleurs embauchés</th> <th style="background-color: #004a00; color: white;">Nombre de jours</th> <th style="background-color: #004a00; color: white;">Durée d'embauche</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5 travailleurs</td> <td>5 jours par semaine</td> <td>12 mois</td> </tr> <tr> <td>10 travailleurs</td> <td>2,5 jours par semaine</td> <td>12 mois</td> </tr> <tr> <td>10 travailleurs</td> <td>5 jours par semaine</td> <td>6 mois</td> </tr> <tr> <td>20 travailleurs</td> <td>2,5 jours par semaine</td> <td>6 mois</td> </tr> <tr> <td>40 travailleurs</td> <td>5 jours par semaine</td> <td>1,5 mois</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ces travailleurs peuvent être des travailleurs permanents, occasionnels, temporaires, migrants ou saisonniers. Les travailleurs familiaux (voir la définition des <i>travailleurs familiaux</i>) ne sont pas comptés comme des travailleurs embauchés.</p> <p><i>Veuillez noter que cette définition ne s'applique qu'aux petites exploitations agricoles gérées par la direction du groupe et qui embauchent l'équivalent de 5 travailleurs à temps plein ou plus tout au long de l'année. Un outil d'aide pour effectuer ces calculs sera disponible à l'Annexe S13 : Registre des membres du groupe.</i></p>	Nombre de travailleurs embauchés	Nombre de jours	Durée d'embauche	5 travailleurs	5 jours par semaine	12 mois	10 travailleurs	2,5 jours par semaine	12 mois	10 travailleurs	5 jours par semaine	6 mois	20 travailleurs	2,5 jours par semaine	6 mois	40 travailleurs	5 jours par semaine	1,5 mois
Nombre de travailleurs embauchés	Nombre de jours	Durée d'embauche																	
5 travailleurs	5 jours par semaine	12 mois																	
10 travailleurs	2,5 jours par semaine	12 mois																	
10 travailleurs	5 jours par semaine	6 mois																	
20 travailleurs	2,5 jours par semaine	6 mois																	
40 travailleurs	5 jours par semaine	1,5 mois																	

O	
Organisation de travailleurs	Organisation bénévole et indépendante de travailleurs pour faire avancer et défendre leurs droits et intérêts. ¹⁴
Organisme génétiquement modifié (OGM)	Un organisme dont le matériel génétique a été altéré d'une manière qui n'a pas lieu naturellement par accouplement et/ou par recombinaison naturelle.

¹⁴ Adapté de la définition dans la Convention de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et de la Convention de l'OIT (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019, article 10



P

Paramètres de référence de la diversité des espèces et du couvert d'ombrage

Le tableau suivant spécifie les paramètres optimaux du couvert d'ombrage de Rainforest Alliance par pourcentage de couvert de canopée et diversité d'espèces indigènes d'arbres.

Le pourcentage de couverture se base sur la couverture aérienne des arbres d'ombrage, hormis les arbres cultivés, pendant la période de l'année où le feuillage des arbres est le plus dense.

Culture tolérante à l'ombre	Régions	Minimum de couvert de canopée (%)	Nombre minimum d'espèces d'arbres d'ombrage par hectare
Café	Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	40%	12
Cacao	Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est, Asie du Sud-est, Amérique latine et Caraïbes	40%	5
Clou de girofle, vanille	Afrique de l'Est	40%	12
Poivre	Asie du Sud	20%	12

Ces paramètres peuvent être annulés et remplacés par des directives nationales, en fonction des recommandations des instituts de recherche nationaux ou des agences gouvernementales.

Paramètres des effluents

Les paramètres Rainforest Alliance pour le déversement des effluents dans les écosystèmes aquatiques sont :

Paramètres de qualité des effluents	Valeur
Demande en oxygène biochimique (DOB5)	< 750 mg/l
Total des solides en suspension	< 50 mg/l
Graisses et huiles	< 50 mg/l
pH	Entre 5,5 et 9.0

Les paramètres des effluents de Rainforest Alliance pour l'irrigation sont :

Paramètres de qualité des effluents	Valeur
Nématodes intestinaux (moyenne arithmétique du nombre d'œufs par litre)	<1
Coliformes fécaux (moyenne géométrique du nombre pour 100 ml)	≤1000

Personnel du groupe

Travailleurs qui réalisent le travail pour un groupe certifié Rainforest Alliance. Ils incluent le personnel de la Direction du groupe (tel que les inspecteurs internes et le personnel du bureau travaillant pour la Direction du groupe), les travailleurs des lieux principaux des sites de production, de traitement et d'entretien.



Pesticide	<p>Toute substance ou mélange de substances d'ingrédients chimiques ou biologiques, visant à repousser, détruire ou contrôler les ravageurs, incluant les espèces non désirables de plantes ou d'animaux causant des dommages ou interférant durant la production, le traitement, le stockage, le transport ou le commerce de la nourriture et des produits agricoles.</p> <p>Le terme comprend les substances à utiliser comme défoliants, déshydratants ou agents d'éclaircissage des fruits ou comme préventifs à la tombée prématurée des fruits. Les pesticides sont aussi utilisés en application sur les cultures soit avant soit après la récolte afin de protéger les produits agricoles de la détérioration durant le stockage et le transport.</p>
Pesticides obsolètes	<p>Produits chimiques dont l'inscription a été annulée, supprimée ou suspendue et par conséquent dont on doit se défaire.</p>
Petite exploitation agricole	<p>Les petites exploitations agricoles reposent sur le travail familial ou du ménage ou sur l'échange de main d'œuvre avec d'autres membres de la communauté. Elles peuvent embaucher des travailleurs temporaires pour les tâches saisonnières ou même embaucher (quelques) travailleurs permanents. Les petits agriculteurs sont habituellement organisés en un groupe pour être certifiés et reposent sur la Direction du groupe pour l'élaboration des dossiers et la tenue des dossiers.</p>
Peuples autochtones et communautés locales	<p>Groupes distincts de personnes qui correspondent à toutes les définitions communément acceptées¹⁵ des peuples autochtones, qui prend en compte (entre autres facteurs) si la coopérative :</p> <ul style="list-style-type: none">• A suivi ses propres concepts et son propre développement humain dans un contexte historique, politique et socioéconomique donné.• A essayé de maintenir son identité distincte de groupe, ses langues, ses croyances traditionnelles, ses coutumes, ses lois et institutions, ses visions du monde et sa manière de vivre.• A, à un moment donné, exercé un contrôle et une gestion des terres, des ressources naturelles et des territoires qu'elle a historiquement utilisé et occupé, avec lesquels elle possède une connexion spéciale et sur lesquels sa survie culturelle et physique dépend typiquement.• S'identifie elle-même comme peuple indigène• Descend de populations dont l'existence est antérieure à la colonisation des terres au sein desquelles elle a été découverte à l'origine ou desquelles elle a été ensuite dépossédée <p>Dans le cadre de la norme de Rainforest Alliance, cette définition contient également d'autres communautés locales qui partagent des traits clés avec les peuples autochtones, tels que le fait :</p> <ul style="list-style-type: none">• D'attacher une signification particulière aux terres et aux ressources terrestres comme sources de culture, de coutumes, d'histoire et d'identité• De dépendre des terres et des ressources naturelles pour leur survie physique et culturelle, dont la garantie de moyens de subsistance, d'organisation sociale, de culture, de traditions et de croyances• D'utiliser et de gérer les terres conformément aux régimes fonciers coutumiers, qui peuvent être formellement reconnus par les autorités de l'État ou non.
Plan de gestion	<p>Une vue d'ensemble détaillée, élaborée par la direction, des buts qui sont fixés pour pouvoir se conformer aux exigences (à la fois pour la direction et les travailleurs et/ou les membres du groupe) et des services nécessaires respectifs pour pouvoir atteindre ces buts. Les actions peuvent comprendre des actions d'atténuation, des actions de résolution et des services, tels que la formation, l'assistance technique, l'accès aux intrants (par exemple, les semis) et les activités de sensibilisation. Le plan de gestion indique les détails des actions telles que le calendrier, la fréquence, la personne responsable, le groupe cible et le statut.</p>

¹⁵ Les définitions communément acceptées incluent celles fournies dans la Convention de l'OIT (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, dans « Study on the Problem of Discrimination against Indigenous Populations » et dans le document de travail de l'ONU sur le concept de « Peuples indigènes » préparé par le Groupe de travail sur les Populations indigènes.



Plateforme de traçabilité	Plateforme digitale de Rainforest Alliance permettant de faire des rapports sur les transactions et les activités des volumes certifiés tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
Point de localisation	Des coordonnées de latitude/longitude recueillies par les données des systèmes d'information géographique (SIG). Le point de localisation est un point de données unique. Il peut être utilisé pour représenter l'emplacement d'une exploitation agricole/unité agricole lorsqu'aucune information sur les polygones n'est disponible. Les points de localisation doivent être pris au centre de l'unité agricole. Si une exploitation agricole est constituée de plusieurs unités agricoles, le point de localisation doit être pris au centre de la plus grande unité agricole.
Polygone	Limite géographique comprenant une zone représentant une unité agricole ou une exploitation agricole. Ces polygones peuvent être cartographiés et codés avec des données importantes concernant l'exploitation agricole (nommées attributs), telles que le numéro d'identification de l'exploitation agricole, la surface de l'exploitation agricole (hectares), la surface de production, le produit agricole, le propriétaire et le statut de certification.
Post-récolte	L'étape de production du produit agricole qui suit immédiatement la récolte. Il peut s'agir de la manipulation, du nettoyage, du stockage, du tri, du traitement, de l'emballage et du transport.
Premier acheteur	Le titulaire de certificat qui possède légalement le produit certifié après le titulaire de certificat d'exploitation agricole initial.
Prix du marché	Le prix couramment payé pour un produit de même qualité et de même origine produit de façon conventionnelle (c'est-à-dire non certifié).
Producteur	Personne (homme ou femme) qui possède et/ou gère une entreprise agricole, soit de manière commerciale pour subvenir à ses besoins ou à ceux de sa famille.
Produit de consommation final	Un produit labellisé « certifié Rainforest Alliance » qui est prêt à être consommé et ne nécessite aucune transformation supplémentaire en termes de traitement ou d'emballage.
Produit perdu	Produit endommagé à tel point qu'il ne peut plus être vendu.
Produits agrochimiques	Composants chimiques habituellement synthétiques et produits de manière commerciale utilisés dans la production agricole, tels que les engrais, les pesticides, les régulateurs de croissance, les nématicides ou les amendements pour les sols.
Professionnel/technicien compétent	Un individu possédant une expertise professionnelle démontrée, des compétences, de l'expérience et des diplômes dans un domaine spécifique. Pour les activités techniques spécifiques telles que le pilotage d'avions ou de drones pour l'application de pesticides, un professionnel/technicien compétent est une personne autorisée ou certifiée par l'autorité nationale compétente.
Propriétaire de la marque	Une personne ou une société qui commercialise un produit sous un nom de marque ou un label enregistré. Il peut s'agir de marques de distributeur ou de marques de magasin privées appartenant à des sociétés de vente au détail. Le propriétaire d'une marque est défini comme suit : i) une personne morale qui commercialise un produit sous une ou plusieurs marques ou labels enregistrés. Cette entité peut traiter et emballer le produit elle-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, mais elle est propriétaire et responsable de la marque. ii) Une entité de vente au détail qui commercialise un produit sous une ou plusieurs marques de distributeur ou marques de magasin, dont elle est propriétaire.

R

Ravageur	Toute espèce, souche ou biotype d'une plante (adventice), d'un animal (par exemple, nématode, insecte, arthropode, rongeur) ou d'un agent pathogène (micro-organisme, tel que champignon, bactérie et virus) nuisible pour les plantes ou pour les produits à base de plantes. ¹⁶
-----------------	--

¹⁶ Secretariat of the International Plant Protection Convention
Food and Agriculture Organization of the United Nations, INTERNATIONAL STANDARDS FOR PHYTOSANITARY MEASURES., 2002
(<http://www.fao.org/docrep/004/Y3241E/y3241e00.htm#Contents>)



Réclamation	Une réclamation est une plainte ou une inquiétude d'une personne concernant les actions d'une autre personne ou d'une autre organisation ou concernant ses règles et politiques qui ont négativement affecté le plaignant.
Régénération	Activités d'entretien des cultures qui comprennent la taille et l'élagage ou la suppression des souches. Ces activités sont habituellement réalisées sur un cycle de 2 - 10 ans dans le but de régénérer certaines ou toutes les branches primaires/tiges. En fonction du cycle, elle est appliquée à entre 10 et 50 pour cent de la surface de culture certifiée.
Région géographique	Groupe défini de pays qui détermine les limites au sein desquelles les certificats des titulaires de certificat de la chaîne d'approvisionnement multisite peuvent être attribués.
Règles, lois obsolètes	Le terme s'applique à des lois qui sont devenues inopérantes à cause du temps écoulé, soit parce que la raison de leur mise en œuvre est dépassée, ou que le sujet de leur utilisation n'existe plus ou qu'elles ne sont plus applicables aux circonstances changeantes ou qu'elles sont tacitement ignorées par tous et qu'elles n'ont pas encore été abrogées ou supprimées. Toute résolution sur le fait qu'une règle ou loi est obsolète doit être au préalable approuvée par Rainforest Alliance.
Rénovation	L'action d'enlever les vieux arbres et autres plantes et de planter une nouvelle végétation en remplacement.
Représailles	L'action d'un employeur punissant un employé s'impliquant dans une activité protégée légalement. Les représailles peuvent consister en toute action de travail négative, telle que la rétrogradation, la discipline, le licenciement, la réduction de salaire ou la réaffectation d'un travail. Les représailles peuvent également être plus subtiles comme un changement de tâches.
Représentant des membres du groupe	Un membre du groupe choisi ou désigné pour agir ou parler au nom des autres membres du groupe.
Représentant des travailleurs	Personnes qui sont reconnues comme telles dans le cadre de la législation nationale ou des pratiques de l'entreprise, qu'elles soient : <ul style="list-style-type: none">• Des représentants de syndicats, des représentants nommés désignés ou élus par des syndicats ou par les membres de tels syndicats• Des représentants élus, des représentants nommés qui sont librement élus par les travailleurs conformément aux dispositions des législations ou réglementations nationales ou aux accords collectifs et dont les fonctions ne comprennent pas d'activités qui sont reconnues comme compétence exclusive des syndicats dans le pays concerné.¹⁷
Résoudre, résolution	Termes utilisés de manière interchangeable ou combinés l'un à l'autre pour se référer au processus permettant de redresser un impact négatif et les résultats réels qui peuvent s'y opposer ou pour réparer un impact négatif. Ces résultats peuvent prendre plusieurs formes telles que des excuses, une restitution, une réhabilitation, une restauration, une compensation financière ou non financière et des sanctions punitives (criminelles ou administratives, telles que les amendes), de même que la prévention des atteintes via par exemple des injonctions ou garanties de non-répétition.
Revendication de produit certifié Rainforest Alliance	Toute référence à la certification Rainforest Alliance ou à la provenance d'un ou de plusieurs produits ou ingrédients certifiés Rainforest Alliance. Une revendication peut être faite sur le produit ou sur un autre support, et/ou en relation avec l'offre ou la vente du produit. Il peut s'agir de relations entre entreprises ou entre entreprises et consommateurs.

¹⁷ Recommandation de l'OIT (n° 143) concernant les représentants des travailleurs, 1971



Revenu vital	<p>Revenus nets annuels requis par un ménage pour se permettre d'avoir un niveau de vie décent pour tous les membres de ce ménage. Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, les vêtements et les autres besoins essentiels, dont des économies en cas d'événements inattendus.</p> <p>Le revenu vital admet que le revenu qu'un ménage gagne puisse provenir de plusieurs sources. Dans le cas de petits exploitants agricoles par exemple, les revenus peuvent être gagnés via les activités et les paiements de l'exploitation agricole de même que via les ventes des récoltes.¹⁸</p>
Risque	<p>Un risque est la probabilité que quelque chose de négatif se produise, combinée à l'ampleur de l'impact.</p> <p>Les mesures d'atténuation des risques sont des actions prises pour empêcher de tels événements de se produire, et/ou pour en diminuer les effets.</p>
Rotation des cultures	<p>Pratique consistant à planter successivement différentes cultures sur plusieurs saisons de culture sur la même parcelle.</p>

S	
Salaire minimum	<p>Montant minimum de rémunération qu'un employeur doit payer aux salariés pour le travail réalisé durant une période donnée et qui ne peut pas être réduit par une convention collective ou par un contrat individuel.</p>
Salaire minimum vital	<p>Rémunération reçue pour une semaine de travail standard par un travailleur dans un lieu particulier suffisante pour permettre au travailleur et à sa famille un niveau de vie décent.</p> <p>Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, les vêtements et les autres besoins essentiels, dont des économies en cas d'événements inattendus. Les estimations du niveau de référence du salaire minimum vital sont en cours d'élaboration dans de nombreux pays et se basent sur une définition et une méthodologie uniques.¹⁹</p>
Salaires	<p>Rémunération ou revenu, exprimé en termes d'argent et fixé par accord mutuel ou par les législations ou réglementations nationales. Les salaires sont payables par un employeur à un travailleur pour le travail effectué ou à effectuer ou pour des services rendus ou à rendre.</p>
Sanitaire, Assainissement	<p>La mise à disposition d'installations et de services pour l'élimination sécurisée des urines et fèces humaines. Le mot « assainissement » s'applique également à l'entretien des conditions d'hygiène à travers des services tels que la collecte des poubelles et l'élimination des eaux usées.²⁰</p>
Santé et sécurité	<p>Lois, réglementations, règles, principes et procédures concernant la sécurité, la santé et le bien-être des travailleurs pour prévenir les accidents ou les blessures sur les lieux de travail ou dans les environnements publics.</p> <p>Communément appelé Santé et sécurité au travail (SST) et santé et sécurité en dehors du travail pour la sécurité des activités à l'intérieur et à l'extérieur du travail.</p>
Santé et sécurité au travail (SST)	<p>Problématiques concernant la santé, la sécurité et le bien-être sur le lieu de travail dont le but est d'améliorer le lieu de travail pour les travailleurs et les autres parties prenantes. Un fort accent est mis sur la prévention élémentaire des dangers. La SST peut comprendre des lois, des normes, des programmes et des programmes de bénévolat.</p>

¹⁸ Global Living Wage Coalition, Living Income (<https://www.globallivingwage.org/about/living-income/>)

¹⁹ ILO, 2011

²⁰ Organisation mondiale de la santé, Thèmes de santé : Sanitation (assainissement) (<http://www.who.int/topics/sanitation/en/>)



Ségrégation	Un processus de traçabilité dans lequel le produit certifié est séparé du produit non certifié, à la fois physiquement et sur la documentation. Cette ségrégation intervient à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement : réception, traitement, conditionnement, stockage et transport. Il n'y a pas de mélange de produits non certifiés avec des produits certifiés. Cela signifie que le contenu complet du produit est certifié, bien qu'il puisse provenir de différentes sources/exploitations certifiées, y compris d'autres pays d'origine.
Sensible à la question des genres	Les normes, les rôles et les relations entre les sexes sont pris en compte et des mesures sont prises sur la base de cette compréhension pour remédier aux inégalités entre les sexes et aux besoins spécifiques des hommes et des femmes, transformer les normes, les rôles et les relations néfastes entre les sexes et promouvoir des changements dans les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes
Servitude pour dettes	L'état ou la condition résultant de la mise en gage par un débiteur de ses services personnels ou de ceux d'une personne sous son contrôle en garantie d'une dette. Il y a servitude pour dettes si la valeur de ces services, telle qu'elle est raisonnablement évaluée, n'est pas appliquée à la liquidation de la dette, ou si la durée et la nature de ces services ne sont pas limitées et définies. La servitude pour dettes peut se manifester de plusieurs manières différentes. Il s'agit d'une forme de travail forcé.
Sexe	Différentes caractéristiques biologiques et physiologiques des mâles et des femelles, telles que les organes reproductifs, les chromosomes, les hormones, etc. Il est universel et ne peut pas être changé en général sans chirurgie. ²¹
Site	Entité géographique séparée appartenant à un titulaire de certificat (agriculteur ou chaîne d'approvisionnement) où un nombre et type spécifiques d'opérations sont réalisées.
Sites multiples	Organisation qui ne possède pas d'activités agricoles dans le champ d'application de sa certification Rainforest Alliance, mais qui possède une localisation principale identifiée dans laquelle deux sites ou plus sont en fonctionnement.
Sous-traitant	Organisation ou individu embauché pour mener à bien une ou plusieurs opérations spécifiques sur les produits certifiés, par exemple le traitement, le stockage, l'emballage et/ou l'étiquetage des produits.
Système de Gestion Interne (SGI)	Système documenté de gestion de la qualité ayant pour but de faciliter une organisation et une gestion efficaces du groupe et de garantir que le groupe et les membres du groupe sont conformes aux exigences applicables de la Norme pour l'agriculture durable de Rainforest Alliance.

²¹ Organisation mondiale de la santé : Gender, equity and human rights. Glossary of terms and tools (<https://www.who.int/gender-equity-rights/knowledge/glossary/en/>)

John Hopkins University Affiliate: Gender Analysis Toolkit for health Systems, Gender Concepts and Definitions (<https://gender.jhpiego.org/analysistoolkit/gender-concepts-and-definitions/>)

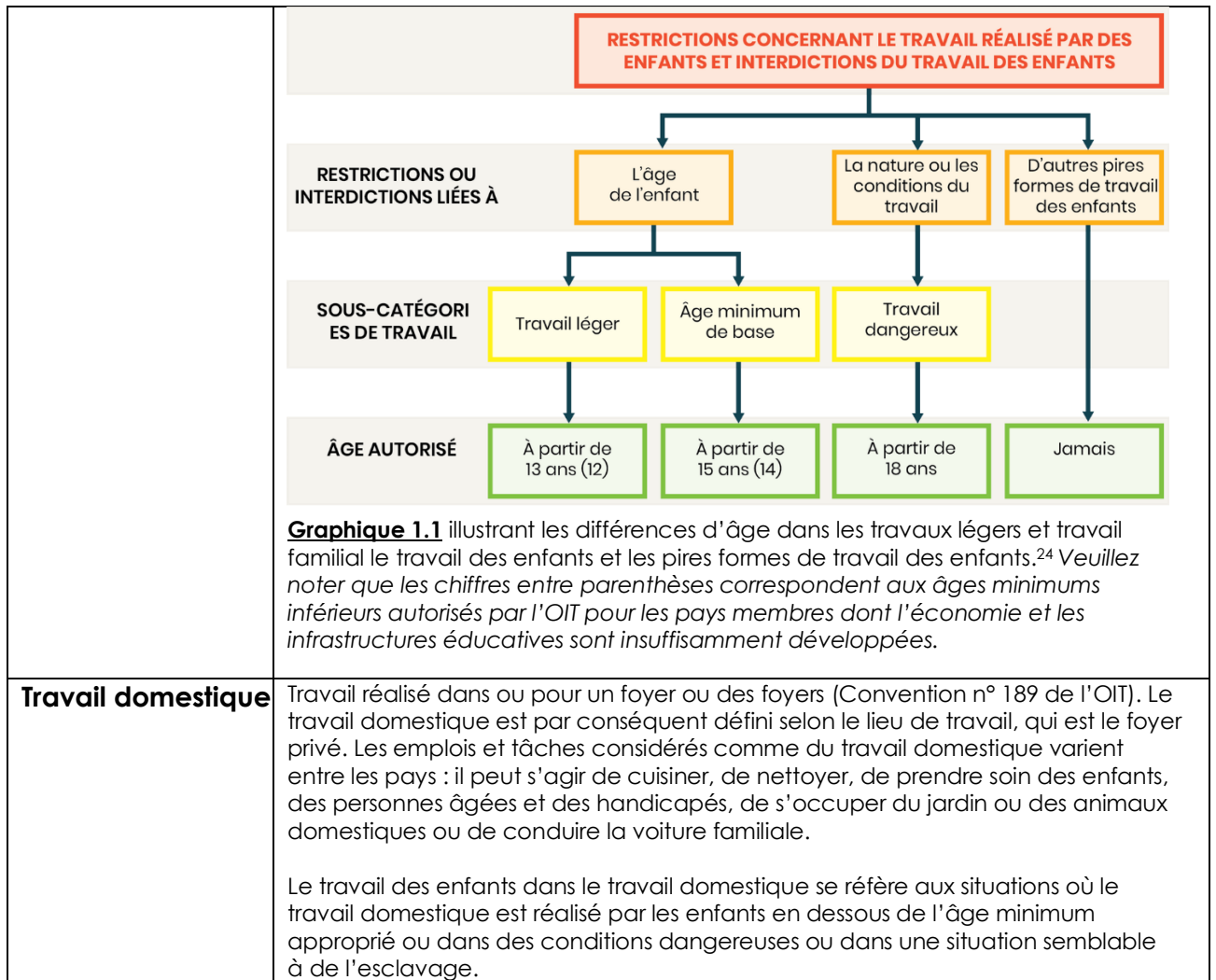


T

Titulaire de certificat	Toute personne ayant reçu un certificat de Rainforest Alliance. Le certificat peut être un avenant émis par Rainforest Alliance ou un certificat émis par un OC. Le Titulaire de certificat peut être une exploitation ou un acteur de la chaîne d'approvisionnement, ou une entité gérant le certificat pour plusieurs exploitations agricoles ou acteurs de la chaîne d'approvisionnement.
Travail à la pièce	Travail payé sur la base de l'unité réalisée au lieu du temps passé à travailler.
Travail des enfants	<p>Travail qui prive les enfants de leur enfance, de leurs capacités et de leur dignité et qui est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et néfaste pour les enfants. Il comprend le travail qui interfère avec leur scolarité en les privant de l'opportunité d'aller à l'école ou en les obligeant à quitter l'école prématurément ; ou en les obligeant à essayer de combiner la présence à l'école avec un travail excessivement long et difficile. Ils comportent :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les pires formes de travail des enfants :²² incluant toutes les formes d'esclavage ou les pratiques similaires à l'esclavage, telles que la vente et le trafic d'enfants, la servitude pour dettes ou la servitude et le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé et obligatoire d'enfants pour les utiliser dans les conflits armés; l'utilisation, la mise à disposition ou l'offre d'un enfant pour de la prostitution, pour la production de pornographie ou de performance pornographiques; utilisation, la mise à disposition ou l'offre d'un enfant pour d'autres activités illicites.▪ Travail dangereux : Les pires formes de travail des enfants comportent aussi le travail dangereux, qui par sa nature ou les circonstances dans lesquelles il est réalisé est susceptible de nuire à la santé, à la sécurité et au moral des enfants. Il inclut, entre autres, de porter des lourdes charges, de travailler dans des lieux dangereux, dans des situations malsaines, de nuit, ou avec des substances dangereuses ou des équipements dangereux ou de travailler durant de longues heures ou en hauteur. Les pays signataires de la Convention 182 de l'OIT doivent élaborer une liste nationale des tâches qui sont considérées comme dangereuses pour les enfants. Lorsqu'elles sont disponibles, ces listes nationales de tâches dangereuses s'appliquent. En l'absence de listes nationales de tâches dangereuses, des conseils peuvent être demandés aux autorités nationales compétentes (départements du travail, de l'agriculture, de la protection de l'enfance, etc.) et/ou au bureau national de l'OIT.▪ Travail des enfants mineurs : Travail qui est réalisé par des enfants en dessous de 15 ans pour l'exploitation agricole, le groupe ou les membres du groupe, qui interfère avec leur scolarité, excède 14 heures par semaine ou n'est pas considéré comme « travail léger ou travail familial ». Dans le cas où la loi nationale a fixé l'âge minimum pour travailler à 14 ans, cet âge s'applique. Dans le cas où la loi nationale a fixé l'âge minimum pour travailler à un âge supérieur à 15 ans, l'âge minimum national pour commencer à travailler s'applique.²³ <p>Veuillez voir ci-dessous un diagramme concernant les restrictions d'âge entre les travaux légers et travail familial et le travail des enfants.</p>

²² Convention de l'organisation internationale du travail (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

²³ Convention de l'OIT, Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973



²⁴ Adapté de l'Outil d'orientation du BIT et l'OIE sur le travail des enfants à l'intention des entreprises de l'OIT, 2015



Travail forcé	<p>Tout travail ou service requis d'une personne sous la menace de sanctions et pour lequel ladite personne ne s'est pas offerte volontairement.</p> <p>Une personne est classée comme étant soumise à un travail forcé si elle est engagée dans un travail qui n'est pas volontaire (sans le consentement libre et informé du travailleur) <u>et</u> qui est exigé via des menaces, des sanctions ou des formes de contraintes.</p> <p>Les formes d'actions involontaires peuvent inclure, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le recrutement via une transaction telle que l'esclavage ou la servitude pour dette• Le travail imposé par l'État, tel que par l'armée, qui n'est pas conforme aux exceptions fournies dans la Convention n°29 de l'OIT• Travail carcéral involontaire• Travail non payé ou extrêmement mal payé• Modifications des conditions de travail (employeur, salaires, heures, nature du travail, conditions/dangers/expositions, durée) sans le consentement du travailleur• Conditions de vie ou de travail dégradantes imposées par l'employeur ou le recruteur• Heures supplémentaires excessives ou non volontaires• Liberté limitée de mettre fin au contrat ou à l'accord de travail <p>Les formes de contraintes peuvent inclure, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les violences physiques ou sexuelles• Le confinement physique• Les restrictions sur les déplacements ou les communications• Les amendes ou les autres pénalités financières• La privation de nourriture, de toilettes, de sommeil ou d'autres besoins de base• L'isolement• L'utilisation forcée de drogues ou d'alcool• La servitude pour dette ou manipulation de dette, dont la manipulation des avances et des prêts• Requérir des dépôts monétaires, des garanties collatérales et financières ou des effets personnels en guise de condition d'embauche• Retenir ou retarder les salaires ou les autres avantages• Conservation de documents d'identité ou d'autres documents importants sans le consentement du travailleur et/ou sans fournir aux travailleurs un accès facile à ceux-ci• Menaces de licenciement, d'expulsion, d'action juridique ou de dénonciation aux autorités
Travailleur	<p>Personne qui réalise un travail en échange d'une quantité d'argent. Un travailleur englobe tous les types de personnes travaillant, indépendamment de leurs statuts de contrat, tels que les travailleurs à la pièce, migrants, saisonniers, temporaires, permanents, documentés ou non documentés, de même que ceux embauchés via une agence d'emploi, les personnes en formation, le personnel de la direction (groupe), dont les stagiaires et les apprentis, et aussi les personnes temporairement absentes d'un travail ou d'une entreprise dans laquelle ils ont récemment travaillé pour maladie, congé parental, vacances, formation ou conflit de travail.²⁵</p>
Travailleur migrant	<p>Personne qui migre vers un pays et/ou à travers les frontières internationales pour travailler.</p>
Travailleur permanent	<p>Personne possédant un contrat de travail qui n'a pas de date de fin de travail prédéterminée.</p>
Travailleur temporaire	<p>Travailleur possédant un contrat, ou une période de travail attendue, de moins de 12 mois.</p>

²⁵ Convention de l'OIT (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019



Travailleurs familiaux	Une personne (de n'importe quel genre) qui aide un autre membre de la famille au fonctionnement d'une exploitation agricole ou d'une autre entreprise, à condition qu'elle ne soit pas considérée comme employée et qu'elle ait des intérêts communs dans le foyer. L'échange de travailleurs (personnes travaillant les unes pour les autres sans rémunération) relève également de cette définition.
Travailleurs saisonniers	<i>Voir travailleurs temporaires</i>
Travaux légers et travail familial	<p>La participation des adolescents ou des enfants au travail qui n'affecte pas leur santé et leur développement personnel ou n'interfère pas avec leur scolarité est généralement considérée comme quelque chose de positif. Il s'agit des activités permettant d'aider leurs parents en relation avec la maison, d'aider une entreprise familiale ou de gagner de l'argent de poche en dehors des heures d'école et durant les vacances scolaires. Ce genre d'activités contribue au développement des enfants et au bien-être de leurs familles ; elles leur fournissent des compétences et de l'expérience et les aident à se préparer à être des membres productifs de la société durant leur vie adulte. Ils comportent :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Travail/emploi régulier : À partir de l'âge de 15 ans (14 ans dans les pays en développement), les enfants peuvent débiter un emploi ou travail général n'excédant pas 48 heures par semaine. Dans les pays où l'âge minimum est plus élevé ou le nombre d'heures autorisées de travail est plus bas, l'âge minimum fixé par le pays et le nombre d'heures maximum s'appliquent. Les travaux légers et le travail familial des enfants doivent être non dangereux, mais doivent être sûrs et appropriés à l'âge et ne doivent pas interférer avec l'éducation obligatoire.2) Travail léger : Travail qui n'est pas nuisible à la santé et au développement d'un enfant, qui n'interfère pas avec sa scolarité ou sa formation, qui est sous la supervision d'un adulte et qui ne dépasse pas les 14 heures par semaine. Conformément à la Convention 138 de l'OIT, les enfants âgés de 12 à 14 ans peuvent réaliser des travaux légers dans les pays dont l'économie est en développement. Dans les pays où la loi nationale n'autorise pas les enfants à réaliser des travaux légers, l'âge minimum national d'entrée dans la vie active s'applique.3) Travail familial : Les activités agricoles réalisées par les enfants dans les petites exploitations agricoles familiales, qui consistent en des tâches légères et appropriées à leurs âges et qui leur donnent l'opportunité de développer leurs compétences, ne sont pas qualifiées de travail des enfants à condition que les activités ne soient pas nuisibles à leur santé et à leur développement, qu'elles n'interfèrent pas avec leur scolarité et qu'elles soient sous la supervision d'un adulte.
Types de traçabilité	Méthode utilisée pour la manipulation des volumes certifiés et leur traçabilité jusqu'à leur origine, par exemple : bilan massique, ségrégation et identité préservée.



U

<p>Unité agricole</p>	<p>Un morceau de territoire continu faisant partie d'une exploitation agricole. Une unité agricole peut inclure des terres agricoles et non agricoles possédant des bâtiments, des étendues d'eau et d'autres caractéristiques. <i>Veillez consulter le diagramme 1.2 ci-dessous pour une illustration de cette explication.</i></p> <div data-bbox="491 398 1469 884"> <p>DANS CET EXEMPLE, LE MEMBRE DU GROUPE A 5 UNITÉS AGRICOLES : MAISON DU PRODUCTEUR CULTURE CERTIFIÉE USINE DE TRANSFORMATION CULTURE NON CERTIFIABLE PAR LE PROGRAMME DE RA (PAR EX. CAOUTCHOUC)</p> </div> <p>Diagramme 1.2. Illustration des unités agricoles</p>
<p>Urgence</p>	<p>Un événement dans une situation et/ou un lieu qui pose un risque immédiat pour la santé, la vie, les moyens de subsistance, les droits humains, la propriété ou l'environnement.</p>

V

<p>Végétation indigène</p>	<p>Espèce, sous-espèce ou taxon plus bas présent dans son aire de répartition naturelle actuelle, c'est à dire l'aide de distribution qu'il occupe sans introduction ni action de l'homme.</p>
<p>Végétation naturelle</p>	<p>Végétation composée en majorité d'espèces indigènes ou adaptées localement, ressemblant à la composition en espèces et à la structure de la végétation qui existe ou existerait en l'absence d'interférence humaine. La végétation naturelle peut être gérée (ou dans le cas de la restauration, établie) pour pouvoir incorporer une composante minoritaire d'espèces exotiques si elles sont bénéfiques pour la régénération de la terre, pour l'adaptation de l'écosystème aux climats actuels ou futurs et/ou pour faire progresser la biodiversité. Si des espèces envahissantes sont présentes, la végétation naturelle est gérée afin de réduire leur présence.</p>
<p>Vertébré</p>	<p>Organisme qui se distingue par la possession d'une colonne vertébrale, dont les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les amphibiens et les poissons.</p>
<p>Vêtements de protection de base</p>	<p>Les vêtements et chaussures pour les personnes manipulant les pesticides consistent en des bleus de travail par-dessus une chemise à longues manches, des pantalons longs, des chaussettes et des chaussures solides, des gants résistants aux produits chimiques, une protection pour les yeux (c.-à-d. : un masque facial ou des lunettes de protection) et une protection pour la respiration (c.-à-d. : un masque respirateur).</p>
<p>Violence et harcèlement au travail</p>	<p>Le terme « violence et harcèlement » dans le monde du travail se réfère à un ensemble de comportements et pratiques inacceptables ou de menaces de ceux-ci, qu'il s'agisse d'un événement unique ou répété, qui vise à ou résulte en ou va probablement résulter en un préjudice économique, sexuel, psychologique ou physique et inclut la violence et le harcèlement axé sur le sexe.</p> <p>Le terme « violence et harcèlement axé sur le sexe » signifie de la violence et du harcèlement dirigés sur des personnes à cause de leur sexe ou de leur genre, ou affectant des personnes d'un sexe ou genre particulier de manière</p>



	disproportionnée et inclut le harcèlement sexuel. ²⁶
--	---

Z	
Zone de non-application	<p>Une zone où aucun pesticide n'est appliqué. La distance en mètres indiquant la largeur de la zone de non-application dépend de la méthode d'application du pesticide, comme suit :</p> <p>1) 5 mètres, si appliqué par des méthodes d'application mécaniques ciblées et manuelles, telles que des sacs à dos pulvérisateurs, banderoles, appâts, placement spécifique de granulés, injections dans le sol ou les plantes, traitements des graines et enlèvement des mauvaises herbes.</p> <p>2) 10 mètres, si appliqué par des méthodes d'application par diffusion ou pulvérisation à pression, telles que des pulvérisateurs motorisés ou des rampes de pulvérisation, des pulvérisateurs à jet projeté ou des fumigateurs (machines fumigatoires à ultra bas volume) en fonction des spécifications techniques de l'équipement.</p>
Zone riparienne tampon	Zone de végétation permanente adjacente à un écosystème aquatique où les cultures et le bétail sont absents.
Zone tampon	Zones périphériques à une zone spécifique protégée, indiquées par les autorités compétentes, où des restrictions sur l'utilisation des ressources et/ou des mesures d'aménagement spéciales sont prises par les autorités pour améliorer la valeur de conservation de la zone protégée.

²⁶ Convention de l'OIT (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019